

Introduction générale

Au Nord comme au Sud, la pauvreté se féminise et les inégalités entre sexes persistent. Au Nord, les femmes sont plus durement frappées par le chômage ; elles sont plus nombreuses à occuper des emplois précaires et sous-payés ; elles sont davantage exposées à la pauvreté monétaire et au risque de surendettement, ces deux derniers points concernant surtout les mères de famille monoparentale. Au Sud, les femmes sont les premières à payer les coûts sociaux des plans d'ajustement structurel, des restrictions budgétaires publiques et d'une crise qui n'en finit plus. Elles sont aussi de plus en plus nombreuses à assumer le statut de « chef de famille », et pourtant elles ont toujours autant de mal à occuper des emplois salariés ; seule issue possible, l'auto-emploi n'en est pas moins délicat puisqu'elles ont encore un accès limité à la propriété, aux terres ainsi qu'au crédit.

Cette féminisation de la pauvreté oblige à reconsidérer la question en s'appuyant sur deux exigences essentielles : la nécessité de trouver de nouvelles formes de solidarité ; la nécessité également d'élaborer des outils conceptuels permettant de penser la dimension sexuée des inégalités et de la pauvreté. Tout d'abord, comment prendre en compte cette spécificité sexuée ? Faut-il des indicateurs spécifiquement adaptés à la pauvreté féminine ? Ensuite, comment lutter contre cette forme de pauvreté ? Au nom des particularités féminines, notamment celles liées aux obligations familiales, faut-il encourager des modes d'intervention strictement féminins ? Enfin, en dépit de la diversité des contextes, est-il possible d'apporter des

réponses communes ? Si l'on admet que la féminité – comme la masculinité – n'est pas donnée naturellement, mais qu'elle est au contraire une construction sociale et culturelle, l'idée même de « pauvreté féminine » a-t-elle encore un sens ? Tandis qu'ici l'égalité formelle est pratiquement acquise, ailleurs le simple fait d'envisager l'idée d'égalité reste largement lettre morte. La diversité des réponses apportées à la question de l'égalité entre les sexes est telle qu'un questionnement global peut paraître absurde.

Pourtant, nous faisons le pari qu'une réflexion commune est non seulement possible, mais plus encore souhaitable. Au-delà de la disparité des contextes tant économiques, sociaux et culturels que politiques, certaines préoccupations sont finalement similaires et méritent d'être pensées conjointement. La solidarité institutionnalisée des États providence comme la solidarité de proximité des modes d'organisation communautaires ont tendance à s'épuiser. Au Nord, les dysfonctionnements actuels du marché de l'emploi et du dispositif de protection sociale, l'obsolescence des principes de solidarité et des droits sociaux en vigueur montrent les limites d'un système universel de protection. Au Sud, l'effritement des solidarités de proximité et l'émergence de comportements plus individualistes sonnent le glas des systèmes de protection communautaires. Simultanément, l'interdépendance des économies nationales, à travers ce qu'il est convenu d'appeler la « mondialisation », modifie la nature et la territorialité de la question sociale. De nouveaux acteurs apparaissent, combinant une dynamique mondialisée, par le biais des organismes multilatéraux, avec une dynamique locale, par le biais des associations, des organisations non gouvernementales ou encore des collectivités locales. Après avoir été longtemps envisagée de manière cloisonnée au Nord et au Sud, la question sociale soulève donc désormais des interrogations communes.

L'hypothèse défendue ici est la suivante : l'économie solidaire est une réponse possible, tant d'un point de vue conceptuel qu'opérationnel. Jusqu'à présent, l'économie solidaire a surtout été considérée comme un moyen de reformuler l'articulation entre « marché », autorités publiques¹ et société civile, l'idée étant de

1. Le terme « autorités publiques » vise à rendre compte des diverses formes de l'action étatique (nationale, mais aussi décentralisée et supranationale). Dans la suite du texte, le terme « État » sera néanmoins employé par souci de simplification.

« réencastrer » l'économique dans le social et dans le politique [Laville, 1994]. Si l'on souhaite véritablement avancer vers une société plus juste et plus démocratique, la place de la famille et celle des obligations familiales – ainsi que leur articulation avec le triptyque précédent – méritent également d'être repensées. Non seulement les femmes sont souvent les premières actrices des pratiques d'économie solidaire, mais plus encore ces expérimentations, à condition qu'elles soient reconnues à leur juste valeur, offrent une opportunité inédite pour avancer dans la lutte contre les inégalités entre sexes.

L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE : PRÉCISIONS SUR UN CONCEPT

L'économie solidaire a progressivement été définie de manière empirique, à partir des pratiques des acteurs. Au sens le plus large, elle regroupe l'ensemble des initiatives économiques privées (c'est-à-dire autonomes de l'État) et misant sur l'intérêt collectif et la solidarité plutôt que sur la recherche du profit.

Vouloir faire de l'économie non pas un outil de profit mais un instrument au service de la liberté et de la dignité humaine n'est pas complètement original. L'économie solidaire, qui a vu le jour il y a une trentaine d'années, ne fait que renouer avec le mouvement de l'économie sociale, initié au cours du XIX^e siècle en Amérique du Nord et en Europe, puis exporté dans les pays du Sud au lendemain des indépendances. Elle s'en distingue toutefois à plusieurs égards, particulièrement par le type d'acteurs qui en est à l'origine. La première génération a été portée au départ par les petits producteurs agricoles et les milieux ouvriers, poussés l'un et l'autre par la nécessité de s'organiser face à la précarisation de leurs conditions et à la montée de la marchandisation. De l'après-guerre jusque dans les années soixante-dix, le mouvement ouvrier (surtout syndical), celui des consommateurs – organisé dans les grandes entreprises d'économie sociale (coopératives dans le secteur d'épargne-crédit et la distribution en général) – ainsi que celui des « pauvres » – à travers des associations d'aide et d'entraide – ont constitué le cœur de la mobilisation sociale.

Les femmes n'ont jamais été absentes de ces modes d'organisation. En France, par exemple, on a trop souvent tendance à

négliger ou même à oublier le rôle décisif des groupes de femmes dans le mouvement associatif français du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècle. Qu'elles soient d'inspiration laïque ou chrétienne, ces pratiques associatives animées par des femmes visent souvent à « éduquer » le peuple, mais surtout à répondre de manière très pragmatique aux besoins premiers des plus démunis : tuberculose, logements ouvriers insalubres, analphabétisme, manque d'éducation (hygiénique, culturelle, sociale, etc.) ; en outre, certaines d'entre elles sont porteuses d'un véritable projet collectif de société. Dans l'action, expérimentations et requêtes féminines « inventent » les métiers du travail social (éducateur et assistante sociale) ; elles sont à l'origine des premières écoles professionnelles et des centres sociaux, et elles inspirent de nombreuses réformes sociales françaises (notamment dans le domaine des allocations familiales, des congés de maternité, des congés payés, du travail des enfants) dont certaines ont été adoptées sous la pression des revendications des associations [Archambault, 1996 ; Fayet-Scribe, 1990].

Depuis quelques décennies, on assiste de toute évidence à l'éclosion d'une nouvelle vague d'économie sociale. Elle émerge surtout à partir des années soixante-dix sous la poussée de nouvelles demandes sociales et de nouveaux mouvements sociaux [Defourny *et alii*, 1999 ; Favreau, 1997]. Au sein d'une mobilisation sociale désormais plus diffuse – l'appartenance professionnelle et la nation comme espace de référence ont tendance à s'effriter –, certains groupes, parfois relayés par des réseaux, jouent un rôle particulièrement actif : organisations populaires et communautaires, groupes écologiques, groupes de jeunes, mais aussi groupes de femmes.

Ces initiatives cherchent d'abord à répondre à de nouveaux besoins (en particulier les services de proximité) et à résoudre des problèmes auxquels ni le marché ni l'action publique ne peuvent – ou ne peuvent plus – répondre de manière satisfaisante : chômage, exclusion et crise des États providence dans les pays du Nord, insécurité alimentaire, non-satisfaction des besoins élémentaires en matière de santé, d'éducation, d'habitat et de services financiers dans les pays du Sud [Defourny *et alii*, 1999]. Mais elles ont également un rôle sociétal dont il faut absolument tenir compte afin de saisir les enjeux dont elles sont porteuses et de mieux penser leur avenir. Historiquement, les sociétés de secours mutuel ont été une préfiguration des systèmes de prévoyance collective et d'assurance sociale qui ont

marqué l'avènement des États providence. Les coopératives de consommation, en même temps que le syndicalisme naissant, ont été un instrument important de l'émancipation ouvrière. En milieu rural, les coopératives de production, d'achat, de commercialisation ou encore de crédit ont largement favorisé le développement des classes paysannes. Les expériences associatives féminines (maisons sociales, centres sociaux) sont à l'origine de la professionnalisation et de la reconnaissance de certains métiers féminins.

Aujourd'hui, au Nord comme au Sud, quel rôle sociétal peut-on attendre des pratiques d'économie solidaire ? Certains n'y voient qu'un secteur de seconde zone, certes convivial et apte à résoudre des problèmes locaux, mais tout juste bon à panser les plaies de l'économie libérale. D'autres voient dans les initiatives d'économie solidaire une opportunité inespérée pour pallier les manques d'un service public déliquescents ou inexistant. En effet, plus souples, plus créatives, plus proches des populations, les initiatives associatives et coopératives semblent capables, dans certains domaines, d'offrir de meilleurs services que l'État et à moindre coût tandis que, dans d'autres, elles peuvent réussir à concurrencer le marché tout en assurant l'intégration sociale des personnes². Bien que l'exercice en soit tentant, ces deux façons de voir ne sont pas tenables. La première, misérabiliste, sous-estime leurs potentialités de développement et leur rôle politique. La seconde leur prête des vertus excessives. Même si les initiatives d'économie solidaire parviennent à concilier équité et efficacité, l'objectif n'est pas de se substituer au marché et encore moins à l'État, mais d'agir en étroite complémentarité.

L'analyse empirique de ces expériences et des mécanismes qui leur sont sous-jacents montre que l'économie solidaire ne se limite pas à des pratiques microlocales et éphémères, mais qu'elle est bel et bien un moyen de faire face à l'épuisement des modes de régulation antérieurs. L'hybridation des ressources (marchandes, non marchandes et non monétaires) et la construction conjointe de l'offre et de la demande à partir d'espaces publics de proximité permettent une réarticulation de l'économique au social et au politique [Eme et Laville, 1994]. Ces deux mécanismes contribuent en quelque

2. Sur cette capacité à concurrencer le marché tout en assurant une certaine équité, voir l'analyse récente de B. Enjolras [2002].

sorte à « démocratiser » l'économie et cette démocratisation emprunte plusieurs voies : la transformation des besoins collectifs en demandes sociales ou des problèmes en projets collectifs, reformulant par là même la notion d'intérêt général [Bouchard *et alii*, 2000]; la mise en place de formes inédites de partenariats public/privé, confortant ainsi la naissance d'une protection sociale pluraliste [Evers, 2000]; l'apprentissage de la citoyenneté au sein de la société civile [Demoustier, 2001] comme dans l'entreprise [Lévesque, 1997]; l'émergence de la pluriactivité et la recomposition des temps sociaux [Eme et Laville, 1994; Laville, 1999; Roustang *et alii*, 1996]; et enfin, la création de réseaux de solidarité internationale et de nouvelles formes de coopération Nord/Sud [Favreau, 1999].

Nous proposons ici de nous centrer sur les enjeux de l'économie solidaire face aux inégalités entre sexes, question cruciale et curieusement peu étudiée jusqu'à présent. Il devient urgent d'analyser la place et le rôle des femmes dans ce mouvement en plein essor, les opportunités et les perspectives ainsi offertes, mais aussi les dangers et les écueils possibles.

L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE FACE AUX INÉGALITÉS ENTRE SEXES

Commençons par un premier constat. Au Nord comme au Sud, bon nombre de ces expériences sont animées par des femmes et destinées à des femmes. Face à la délicate conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, face à des responsabilités matérielles croissantes (du fait de l'augmentation du « coût » des enfants, d'un célibat en progression et de la persistance du chômage masculin), face aux difficultés d'accès à la propriété et au crédit, les femmes sont souvent les premières à se mobiliser et à s'auto-organiser. C'est le cas notamment dans les domaines de l'alimentation et de la nutrition (groupements d'achat, épiceries sociales, restaurants, services de traiteur, cuisines collectives, banques céréalières), de la couture et de l'entretien du linge (laverie, retouche, repassage, magasin de mode), de la santé et des services de soins à autrui (garde d'enfants, soins aux personnes âgées), des relations avec les administrations et l'environnement institutionnel (services de médiation) du commerce, de la production et de l'artisanat, de l'épargne, du crédit et de l'assurance, de l'éducation et de la formation (alpha-

bétisation, transferts de connaissances et de savoir-faire) et enfin de la culture et de la communication (espaces d'expression politique et culturelle).

Ces différentes expériences se présentent d'abord comme un moyen de soulager le quotidien des femmes qui les animent et qui sont poussées avant tout par le besoin et la nécessité. L'allègement de leurs obligations par leur mise en commun et l'amélioration du quotidien sont un premier résultat en soi. Néanmoins le véritable enjeu nous semble résider au-delà. Toutes les études convergent sur ce point : faciliter l'accès des femmes à des activités génératrices de revenus ne suffit pas à garantir une égalité réelle. Celle-ci se heurte à trois obstacles principaux : le caractère multidimensionnel de la pauvreté, l'inadaptation des institutions et enfin l'inégale répartition des obligations familiales. Or les initiatives d'économie solidaire, qui créent des espaces intermédiaires entre le privé-domestique et la vie publique, entre le monétaire et le non-monétaire, remplissent, de fait, trois fonctions interstitielles majeures susceptibles de favoriser la levée de ces blocages. En premier lieu, elles jouent un rôle de justice de proximité, or celle-ci est essentielle face au caractère multidimensionnel de la pauvreté. En deuxième lieu, elles constituent des espaces de discussion, de réflexion et de délibération collectives ; elles se présentent en cela comme des modes d'accès à la parole publique pour des personnes qui en sont généralement dépourvues, et à travers l'expression et la revendication collectives, elles peuvent participer à la transformation des institutions, qu'il s'agisse de la législation ou des normes sociales. En troisième lieu, elles contribuent à redéfinir l'articulation entre famille, autorités publiques, marché et société civile, et elles participent à la revalorisation des pratiques réciproques ; or cette redéfinition et cette revalorisation doivent permettre de lutter contre les inégalités intrafamiliales en permettant aux femmes, mais aussi aux hommes, de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle.

*Le caractère multidimensionnel de la pauvreté
et la nécessité d'une justice de proximité*

Le premier obstacle auquel la marche vers une égalité réelle se heurte réside dans la complexité des trajectoires de pauvreté et leur caractère multidimensionnel. Réhabilitant l'idée de liberté substantive

chère à Marx, des travaux récents, en particulier ceux d'Amartya Sen, plaident en faveur d'un critère d'évaluation des inégalités et de la pauvreté capable d'apprécier la liberté réelle des personnes, autrement dit ce qu'elles sont réellement en mesure de faire et d'être. De fait, la liberté réelle ne saurait se résumer à une question de droits formels, de ressources monétaires ou encore de préférences personnelles. Les ressources monétaires ne garantissent pas l'accès à la dignité et au respect de soi. Les droits formels ne suffisent pas si l'on n'a pas les moyens ni même l'idée de s'en prévaloir. Enfin, les préférences n'ont guère de sens dans la mesure où elles résultent d'une construction sociale et culturelle. La pauvreté doit alors être appréhendée en termes d'insuffisance de droits et d'incapacité à les faire valoir ou à en prendre conscience. Certaines catégories de personnes, singulièrement les femmes (mais aussi les handicapés, les minorités ethniques) ont plus de mal à « convertir » leurs droits formels en réelles potentialités, autant pour des raisons biologiques que sous l'effet de facteurs socioculturels tels que la prégnance de normes sociales qui leur sont défavorables. Au sein de la catégorie « femme », les trajectoires sont elles aussi d'une très grande hétérogénéité. Indépendamment des différences de développement entre pays et entre milieux sociaux, dans un contexte socio-économique donné et à niveau de revenus égal, on observe une très forte disparité de situations, liée cette fois à l'histoire personnelle des femmes. La question de l'accès à la liberté réelle soulève finalement deux questions : celle de l'évaluation des déficits de liberté et celle de l'incomplétude des droits formels.

C'est pourquoi une *justice de proximité*, visant à pallier les lacunes d'une justice centralisée et standardisée et à la compléter, s'avère nécessaire afin de garantir l'accès à la liberté réelle. Cette complémentarité s'exerce de deux manières. Elle consiste en premier lieu à corriger les inégalités issues d'une mise en œuvre déficiente des droits, en aidant les femmes à mieux convertir leurs droits formels en droits réels. Elle consiste en second lieu à compléter ces droits, dont la neutralité s'avère insuffisante pour pallier les inégalités issues de leur trajectoire personnelle, de leur appartenance de sexe, de leur appartenance à un groupe social ou à un quartier défavorisés.

Dans certaines situations, un droit neutre et asexué ne peut qu'encourager les processus de différenciation inégalitaire là où

comportements et stéréotypes maintiennent des logiques de domination. Faut-il pour autant plaider en faveur de politiques de discrimination positive ? En acceptant et en défendant les différences, ne risque-t-on pas d'encourager la formation d'entités séparées, susceptibles ainsi de renforcer la ségrégation du groupe dont on cherche par ailleurs à promouvoir l'émancipation ? Ne risque-t-on pas également d'accentuer davantage encore les différenciations économiques et sociales ? Ici en l'occurrence, n'est-ce pas le meilleur moyen d'affirmer une « infériorité » féminine et de renforcer les obligations des femmes ? Notre réponse est la suivante : une justice de proximité n'est légitime qu'à condition d'être articulée à une justice *globale*, seule garante de l'intérêt général et d'une ouverture sur la société civile ; et plus encore : à la condition qu'elle participe à la définition de cet intérêt général, c'est-à-dire qu'elle s'accompagne d'une réflexion et d'interventions plus générales sur la nature et les causes des inégalités.

*L'inadaptation des institutions
et la nécessité du dialogue social*

Le deuxième obstacle auquel la marche vers l'égalité réelle se heurte concerne l'inadaptation des institutions, qu'il s'agisse du droit ou des normes sociales. Dans certains pays, les femmes exigent d'abord leur reconnaissance juridique comme personnes humaines ayant des droits. Là où les législations existent, elles revendiquent le respect des droits et des moyens visant à assurer leur mise en application effective. Quel que soit le chemin à parcourir, qu'il s'agisse de faire évoluer la législation ou de favoriser sa mise en application, compter uniquement sur l'action publique ne suffit pas. Deux conditions s'imposent : une participation accrue des femmes à la gestion des affaires publiques et une intervention publique en phase avec l'ensemble des acteurs de la société civile. Tout ce qui relève de la division sexuée des rôles ne peut être imposé et dépend de choix de société. Quel que soit le contexte, quand bien même les autorités publiques seraient en mesure d'intervenir, que ce soit par le biais de la réglementation ou celui de programmes publics, seul un dialogue social peut transformer les systèmes de représentations et l'imaginaire collectif. C'est l'unique moyen de lutter contre l'inertie des normes relatives à la division sexuée des

rôles, dont on sait à quel point elles résistent au changement. Comment susciter ce dialogue social ? Compter sur une mobilisation massive dans des formes traditionnelles d'engagement de type syndical, politique ou purement idéologique, est illusoire. Les personnes, et notamment les femmes, ont besoin d'engagements plus courts, tournés vers la résolution de problèmes concrets. C'est pourquoi des espaces publics de proximité, où chacun – et chacune – est amené à discuter et à débattre de problèmes qui le concernent dans sa vie quotidienne, peuvent être le vecteur de ce dialogue social.

*L'inégale répartition des obligations familiales
et la nécessité de revaloriser les pratiques réciproques*

Le troisième obstacle concerne les inégalités intrafamiliales et plus spécifiquement l'inégale répartition des obligations familiales, qu'il s'agisse des soins aux personnes dépendantes (enfants et personnes âgées) ou des travaux domestiques. Les obligations familiales ont longtemps été considérées – et le sont toujours dans bon nombre de pays – comme relevant d'une responsabilité exclusivement familiale, et, de fait, exclusivement féminine. C'est au nom de cette responsabilité, érigée en véritable devoir, que la liberté individuelle des femmes a été sacrifiée – et continue de l'être –, au nom de l'efficacité collective, leur contribution au capital humain étant considérée comme prioritaire par rapport à toute perspective de projet personnel. Malgré certaines avancées remarquables dans ce domaine et quels que soient les modèles sociaux, y compris ceux des pays scandinaves, la répartition des tâches demeure inchangée : les femmes continuent d'assumer la quasi-totalité des responsabilités à l'égard des personnes dépendantes, même lorsque l'État couvre une partie des besoins. Si l'on reconnaît que la liberté féminine a tout autant de valeur que la liberté masculine, alors il faut convenir en même temps qu'une partie des obligations familiales, en particulier la prise en charge des personnes dépendantes, est un bien public, au sens où elle profite à l'ensemble des contribuables [Folbre, 1997]. À refuser de l'admettre, on court le risque de se limiter à une liberté proclamée, certes, mais abstraite. La prise en charge de ce bien public suppose un partage des responsabilités entre la famille, les autorités publiques, mais aussi le marché et la société civile d'une part, et de l'autre, un partage des responsabilités

intrafamiliales, l'implication des hommes étant encore quasi inexistante. La revalorisation des pratiques réciprocaires est un moyen d'avancer dans cette voie.

Revaloriser les pratiques réciprocaires, cela signifie dépasser la spécificité sexuée de ces pratiques; cela signifie également corriger notre manière de les appréhender et s'affranchir d'un certain nombre de catégories mentales, forgées par la pensée dite moderne, c'est-à-dire celle qu'ont connue les sociétés occidentales entre le XVII^e et le XIX^e siècle, mêlant rationalisme scientifique et progrès technique, reconnaissance des libertés personnelles, émergence de l'individu et construction des États de droit. Cette pensée moderne s'est construite sur une série d'oppositions qui se recourent et se confortent mutuellement : marchand/non marchand, public/privé, production/reproduction, égoïsme/altruisme, masculin/féminin. Cette pensée moderne nous décrit un monde trinaire, organisé en trois sphères relativement étanches. La première, marchande, est composée d'individus mus par l'appât du gain et le souci exclusif de soi; l'usage de la monnaie est précisément l'outil qui leur permet de s'affranchir de tout lien de subordination et de toute affectivité, supposée incompatible avec l'exercice de la raison. La deuxième, la sphère civique, regroupe des citoyens capables de dépasser leur propre condition et animés par le souci de la solidarité collective et du bien commun. La troisième, la sphère privée, celle de la famille, est celle d'individus soucieux avant tout du bien-être familial, l'usage de la monnaie y étant banni, car supposé menacer la préservation de l'intimité. Il est relativement aisé de montrer à quel point la construction de ces trois sphères s'est faite de manière sexuée, les femmes étant les garantes de l'espace privé-domestique, et, au nom de leur devoir familial, exclues des sphères marchande et civique.

Cette compartimentation souffre de deux défauts majeurs. Le premier résulte de l'attitude qui consiste à enfermer les comportements individuels dans des modèles standard et à les expliquer par un mobile d'action unique, en fonction du sexe et de l'espace où ils ont lieu. En général, les comportements sont animés par une pluralité de mobiles : les personnes, hommes ou femmes, ne sont pas motivées par la seule recherche de leur intérêt personnel, et ils ne sont ni des marionnettes manipulées par la tradition ou par les groupes dominants ni des moutons de Panurge. Quelle que soit leur

appartenance de sexe, quel que soit l'espace où elles évoluent, les personnes aspirent pleinement à maîtriser leur propre destin, mais font également preuve d'un certain sens des responsabilités, ce qui les amène parfois à adapter leurs préférences aux obligations qui leur sont imposées; de même, elles sont capables d'altruisme, au sens où le souci d'autrui influence directement leur propre bien-être; elles sont capables enfin d'engagement, c'est-à-dire d'assumer des actes qui dépassent leur propre situation et sont tournés vers l'intérêt collectif ou l'intérêt général.

Le second problème consiste à attribuer à la monnaie des vertus qu'elle n'a pas. Georg Simmel, et d'autres avant lui tels que Karl Marx ou encore Max Weber, ont décrit avec force et précision comment l'usage de la monnaie, en mesurant toute chose à une seule aune, abolit certes hiérarchies et privilèges statutaires, mais dissout aussi les liens sociaux et jette les bases d'une société fondée sur le calcul et la rationalité froide. Or l'analyse des pratiques monétaires montre à quel point ce caractère impersonnel et anonyme de la monnaie n'est finalement qu'une illusion. C'est évident dans les sociétés qui n'ont pas vécu ce qu'il est convenu d'appeler la modernité : la distinction marchand/non marchand n'a guère de sens, pas plus que celle entre comportements « affectifs » et comportements « intéressés ». Mais c'est vrai aussi dans les sociétés imprégnées par cette pensée moderne : une analyse fine des comportements d'échange met en évidence combien l'usage de la monnaie relève de considérations sociales, et montre que solidarité et échange monétaire ne sont pas forcément antinomiques [Zelizer, 2002]. L'enjeu n'est pas seulement d'ordre théorique : reconnaître la dimension sociale et culturelle des usages de la monnaie offre de nouvelles pistes pour penser la question de la monétarisation et de la marchandisation des prestations de soin à autrui.

ÉCONOMIE SOLIDAIRE ET ESPACES DE MÉDIATION

Face à ces trois exigences – justice de proximité, dialogue social, redéfinition du partage des tâches entre famille, autorités publiques, marché et société civile –, il semble incontournable de dépasser les frontières usuelles entre les domaines monétaire et non monétaire, et entre les domaines de l'intérêt particulier (domaine

privé-domestique et domaine marchand) et celui de l'intérêt général (domaine public). C'est en ce sens que l'économie solidaire peut être un véritable ressort du processus d'égalité entre les sexes : d'une part, en favorisant l'émergence d'espaces locaux de médiation entre les différents domaines évoqués plus haut, rendant ainsi possible une meilleure articulation entre vie familiale et vie professionnelle ; d'autre part, en s'appuyant sur ces espaces de discussion pour exprimer des revendications et faire pression sur les autorités publiques.

Au Sud : faciliter l'accès aux droits économiques et sociaux de base

Au Sud, ces espaces de médiation font très souvent partie du quotidien des femmes, habituées dès leur plus jeune âge à se regrouper et à s'entraider afin d'assumer leurs obligations domestiques, agricoles, rituelles ou encore religieuses. Au fil du temps, les activités collectives se sont transformées et diversifiées. L'enracinement social et religieux des groupements subsiste, tout en s'élargissant de plus en plus vers des activités génératrices de revenus. On assiste à la mise en place de circuits de financement spécifiquement féminins, ainsi qu'à de véritables filières commerciales où les femmes règnent en maîtres. L'appartenance au groupe permet aux femmes de réunir un capital de départ, d'effectuer des achats groupés, de négocier les prix et de limiter les déplacements. Les groupes jouent également un rôle d'intermédiaire avec l'environnement institutionnel. Avec les autorités locales, auprès desquelles les femmes parviennent à revendiquer des droits, et parfois quelques moyens ; mais aussi et surtout avec le milieu de l'aide au développement, en particulier dans le domaine de l'accès au crédit : en s'organisant en groupes de caution mutuelle, les femmes réussissent à accéder à des financements, inaccessibles autrement, et à donner ainsi plus d'ampleur à leurs activités commerciales. Espaces privilégiés d'intimité et de sociabilité et donc d'existence féminine, les groupes féminins apparaissent désormais comme des supports d'émancipation individuelle, voire comme de véritables modes d'accumulation économique et d'accès au pouvoir.

Il importe de soutenir leur développement en reconnaissant pleinement leurs potentialités mais aussi leurs limites. Non seulement ces groupes peuvent être antidémocratiques et exclusifs, mais plus

encore, leur action, aussi juste et efficace soit-elle, ne saurait suffire à pallier la fragilité et les carences, et dans certains cas l'absence des États de droit. Elle ne saurait suffire non plus à justifier le rétrécissement de l'aide publique internationale ou encore à occulter le caractère inégalitaire des échanges internationaux. En même temps, l'enjeu de l'économie solidaire est décisif : c'est le seul moyen pour les femmes d'accéder à des droits fondamentaux en matière de santé, d'éducation et d'activités génératrices de revenus, notamment par le biais de l'accès au crédit.

*Au Nord : favoriser un accès à l'emploi
qui ne soit pas source de nouvelles inégalités*

Au Nord, ces espaces intermédiaires ne font qu'émerger, sous la forme par exemple de services collectifs de proximité, de restaurants de quartier, de cercles d'emprunteuses et de créatrices d'entreprises ou tout simplement de lieux d'échanges autour de sujets de la vie quotidienne. Nos observations montrent que, bien au-delà d'actions ponctuelles, ces espaces aident les femmes à être davantage actrices de leur vie et à retrouver une certaine dignité. Ils autorisent la construction d'une identité, non pas héritée et imposée par la norme et les traditions, mais choisie et revendiquée. La médiation se révèle particulièrement nécessaire face aux tensions rencontrées par la construction de l'identité féminine : le statut d'individu autonome, décidant de sa vie à l'égal de l'homme, auquel les femmes ont désormais le droit d'accéder, est-il compatible avec celui de mère oblatrice, pourvoyeuse de bonheur et de confort, imposé aux femmes durant des millénaires ? Est-il légitime qu'une mère de famille monoparentale soit « assistée » pour élever ses enfants ? Face aux questions posées par l'existence de plus en plus fréquente de formes familiales « atypiques », ces espaces se présentent comme des lieux de discussion et de dialogue, la rencontre et l'échange permettant d'apaiser les sentiments de honte et de culpabilité. Ces espaces autorisent aussi une familiarisation ou une refamiliarisation avec la réciprocité, sans laquelle aucune vie en groupe ou en société n'est possible. L'appartenance à un collectif approuvant et validant ses choix autorise l'adoption de normes compatibles avec l'élaboration de projets personnels et, par conséquent, atténue les conflits internes auxquels les femmes sont

confrontées. Enfin, ces espaces permettent de donner du sens à un environnement institutionnel de plus en plus complexe. Ils rétablissent un lien entre cet environnement et le « monde vécu » des femmes. Les informations nécessaires aux démarches de la vie de tous les jours acquièrent du sens ainsi qu'une certaine légitimité.

Au-delà de l'amélioration du quotidien, l'économie solidaire est une voie possible pour penser le partage du travail et la réduction du temps de travail – présentés aujourd'hui comme l'une des clefs du plein-emploi – sans renforcer les inégalités préexistantes. Et par le biais des services de proximité, l'économie solidaire offre notamment une opportunité inédite de redéfinir le partage des obligations familiales, sans raviver les formes de servilité dont les femmes ont péniblement réussi à se sortir.

UNE APPROCHE EMPIRIQUE ET COMPARATIVE

Toute cette réflexion est issue d'observations empiriques, collectées principalement sur deux terrains : les régions lyonnaises et du nord de la France, auprès de femmes bénéficiaires de *minima* sociaux, et la région de Thiès au Sénégal, auprès de femmes survivant grâce à une activité de « petit commerce ». Au cours d'une période de près de trois ans, nous avons rencontré environ cent cinquante femmes. Nous les avons suivies dans leur quotidien, tant familial que professionnel. Le choix de nos deux terrains peut déconcerter. En apparence, c'est simplement le fait d'être confrontées à la précarité, au sens d'une incertitude quotidienne, qui rapproche ces femmes. Les phénomènes de pauvreté sont bien évidemment complexes, multiples, spécifiques, qu'il s'agisse des sociétés du Nord ou des sociétés du Sud, et au sein de chacune d'entre elles. Cette démarche peut donc paraître *a priori* ambitieuse. L'analyse comparative ne saurait être une comparaison terme à terme de deux réalités distinctes ; elle revient simplement à confronter ces réalités aux mêmes interprétations théoriques. Dès lors que l'on s'en tient à cet objectif, l'analyse comparative devient un moyen d'éclairer la réflexion.

Le projet qui est le nôtre s'inscrit explicitement dans une démarche en termes de *genre*, laquelle consiste à penser la création entièrement sociale des idées et des rôles propres aux hommes et aux

femmes. Dans cette optique, la comparaison est un moyen de faire ressortir les processus récurrents tout en mettant en évidence les processus de *construction sociale*. Une infinité de variables distinguent les deux terrains choisis. On note toutefois une différence essentielle, qui en implique beaucoup d'autres : il s'agit des *systèmes de représentations*. L'autonomisation de l'économie, la tentative récurrente de penser un ordre purement contractuel, la séparation entre un ordre privé et un ordre public sont autant d'éléments qui constituent la base de la pensée moderne, puis celle du savoir économique qui s'en est fortement inspiré tout en la validant grâce à des arguments d'ordre scientifique. Le savoir économique, du moins dans sa version orthodoxe mais qui aujourd'hui encore demeure la plus répandue, consacre la séparation de deux univers supposés étanches : l'économique et le non-économique, le marchand et le non-marchand. En dépit d'une prétendue neutralité, cette séparation s'appuie en outre sur la division sexuelle des rôles. Cette série d'oppositions n'est ni un constat empirique, ni une simplification de la réalité : il s'agit avant tout de *fictions*, issues d'une reconstruction normative de la réalité sociale. Il n'empêche que ces fictions ont eu des conséquences décisives sur cette réalité sociale, en institutionnalisant un certain nombre de cloisonnements, tant juridiques et bureaucratiques que cognitifs. C'est cette dimension normative et ses implications pratiques qu'il convient de prendre en compte, ce qu'autorise un détour par des sociétés qui connaissent un autre cadre de référence. Ainsi se justifie le choix des deux termes de la comparaison, que nous désignons ici comme *sociétés du Nord* et *sociétés du Sud*³.

La confrontation révèle l'inadéquation des catégories du savoir économique face à la compréhension de certains objets et nous

3. Les oppositions du type sociétés « holistes »/sociétés « individualistes », ou encore sociétés « traditionnelles »/sociétés « modernes », prêtent à confusion. Nous nous sommes contentée de reprendre la classification proposée par le Programme des Nations unies pour le développement. À partir du montant du produit intérieur brut par habitant et du niveau d'infrastructures collectives, le Programme des Nations unies pour le développement distingue les « pays en développement » et les « pays industrialisés ». En fait, d'un point de vue géographique, les deux groupes correspondent, de manière grossière certes, à l'hémisphère Sud et à l'hémisphère Nord. Même s'il est quelque peu abusif, l'emploi de ces deux derniers termes a le mérite d'éviter, dans les cultures dites occidentales, tout jugement de valeur.

oblige à les reformuler. Plus encore, c'est une façon de mettre en évidence des phénomènes difficilement perceptibles lorsque nous nous cantonnons à nos propres pratiques. S'ils sont difficiles à appréhender et à analyser, c'est parce que les mécanismes à l'œuvre vont à l'encontre de notre représentation du monde. Celle-ci est profondément modelée par les hypothèses sous-jacentes de la théorie économique standard qui se sont progressivement imposées dans l'imaginaire occidental⁴. La spécificité de la pensée moderne, écrit Louis Dumont, est d'avoir compartimenté le monde en disciplines spécialisées, et notamment d'avoir « construit » l'économique : « Il devrait être évident, écrit-il, qu'il n'y a rien qui ressemble à une économie dans la réalité extérieure, jusqu'au moment où nous construisons un tel objet » [Dumont, 1985, p. 33]. Toute la difficulté consiste à prendre conscience de cette construction et à s'en détacher. Nous sommes « une science, c'en devenir », écrit Louis Dumont, et le progrès scientifique consiste à remplacer peu à peu nos concepts par d'autres plus adéquats, « c'est-à-dire à les affranchir de leurs origines modernes et [à les rendre] plus capables d'embrasser des données que nous avons commencé par défigurer » [Dumont, 1985, p. 17]. Le « détour », pour reprendre l'expression de Georges Balandier [1985], facilite le détachement, il permet de prendre du recul et de rendre certains phénomènes plus intelligibles, au Nord mais aussi au Sud puisque les analyses du Sud que nous proposons sont, elles aussi, biaisées par nos représentations.

C'est à travers une démarche comparative que Karl Polanyi a contribué à renouveler le savoir économique en dépassant la dichotomie réel/monétaire et en proposant un triptyque des modes d'échange (redistribution, réciprocité et échange marchand) qui permet d'aller au-delà d'une vision purement marchande des sociétés du Nord. C'est en interrogeant l'histoire et l'anthropologie que les économistes ont découvert ce qu'il y avait de non économique dans la monnaie⁵. C'est à travers un détour par la tradition kabyle que Pierre Bourdieu a mis en évidence les mécanismes de ce qu'il

4. Le processus est bien sûr à double sens : les préjugés du sens commun ont très largement participé – et continuent de participer – à l'élaboration des disciplines scientifiques, quelles qu'elles soient.

5. Voir, par exemple, M. Aglietta et A. Orléan [1998].

appelle la domination masculine. « Ce détour par une tradition exotique, écrit-il, est indispensable pour briser la relation de familiarité trompeuse qui nous unit à notre propre tradition » [Bourdieu, 1998, p. 9]. Il considère ce détour comme une « stratégie pratique », une « sorte d'expérience de laboratoire », qui doit permettre de se dégager de « modes de pensée qui sont eux-mêmes le produit de cette domination [masculine] » [*ibid.*, p. 11]. Beaucoup plus modestement, notre projet vise simplement à éclaircir le parcours de femmes confrontées à la pauvreté, en profitant de la comparaison pour mettre en lumière certains mécanismes peu compréhensibles au premier abord.

Si l'approche comparative a ses adeptes, elle a également ses détracteurs. Les partisans du formalisme estiment qu'elle se résume à « raconter des histoires » ; il est facile de vérifier, mais « virtuellement impossible d'infirmer » [Blaug, 1994, p. 110]. Les historiens la suspectent de généralisation hâtive ; on connaît par exemple les réticences de Fernand Braudel à l'égard de la démarche polanyiennne [Dockès, 1990]. À ces critiques, on objectera tout d'abord que s'intéresser aux cadres locaux de la conscience ne revient pas à tourner le dos à la raison. L'objectivité se construit autrement. Elle obéit à des modalités différentes des méthodes quantitatives. L'objectivation se construit peu à peu, grâce aux instruments conceptuels mis en évidence et organisés entre eux. En outre, la démarche comparative ne se justifie qu'à une condition : adopter une méthode de collecte des données foncièrement qualitative, centrée sur le vécu et les trajectoires personnelles ; c'est ce que nous avons fait ici en menant des enquêtes de type *récits de vie*. Nous reviendrons plus loin sur la justification de cette méthode.

PLAN DE L'OUVRAGE

Par rapport à la question des inégalités entre sexes, il nous semble que le savoir économique a au moins trois responsabilités, qu'il ne peut assumer qu'à travers des aller-retour permanents entre observation et théorisation. Renouveler les outils conceptuels en reconnaissant leur caractère foncièrement normatif est une première priorité. Il s'agit à la fois de déconstruire un certain nombre de concepts et de catégories qui s'avèrent inadéquates et de construire

des indicateurs adaptés d'évaluation de la pauvreté, des inégalités et de leur caractère sexué. C'est l'objet de la première partie : elle passe en revue les principaux défis auxquels la question des inégalités entre sexes est confrontée et montre comment l'économie solidaire peut y répondre.

Il importe ensuite d'analyser les processus de pauvreté en se penchant sur les trajectoires personnelles et sur le vécu des personnes. C'est l'objet de la deuxième partie : à partir de deux études de cas, elle s'attache à décrire le vécu de la pauvreté féminine et à mettre en évidence son caractère multidimensionnel, et notamment la tension permanente entre gestion de l'incertitude et obligations familiales.

Il importe enfin de repérer les pratiques économiques innovantes et annonciatrices de transformations sociales, et d'en proposer une grille de lecture. C'est l'objet de la troisième partie, consacrée aux formes d'auto-organisation féminines. Ici encore, deux études de cas ont été choisies, qui illustrent le dynamisme, mais aussi les limites et les enjeux auxquels ces pratiques sont confrontées aujourd'hui.